

Réponse municipale à l'interpellation de l'ex-Conseiller Marco Pambianchi & Consorts
«Skateparc (SP) avenir de nos jeunes et nuisances sonores»

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Monsieur l'ex-Conseiller Marco Pambianchi & Consorts, «Skateparc (SP) avenir de nos jeunes et nuisances sonores», déposée et lue au Conseil communal du 21 juin 2021.

Préambule :

Insociable sociabilité

Les lois sont faites pour être respectées et non respectées dans une certaine mesure, tous les automobilistes le savent, qui peut dire qu'il a toujours respecté à la lettre le code de la route.

« ... Sans cette insociabilité, attribut, il est vrai, en lui-même fort peu aimable, d'où provient cette résistance que chacun doit nécessairement rencontrer dans ses prétentions égoïstes, tous les talents resteraient cachés dans leurs germes pour l'éternité, dans une vie de bergers d'Arcadie, la parfaite concorde, la tempérance et l'amour réciproque. Les hommes, inoffensifs comme les moutons qu'ils font paître, ne donneraient à leur existence une valeur guère plus grande que celle de leurs bêtes d'élevage; ils ne combleraient pas le vide de la création au regard de sa finalité, comme nature raisonnable.

... Toute culture, tout art qui orne l'humanité, le plus bel ordre social sont les fruits de l'insociabilité qui, par elle-même, est contrainte de se discipliner et ainsi de développer complètement, par un art extorqué, les germes de la nature... »

Emmanuel Kant, Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique

Voici les réponses aux trois questions posées par Monsieur l'Interpellateur Marco Pambianchi :

Question 1 :

Pour quelle raison le règlement adopté n'est ni appliqué ni respecté et ne fait pas l'objet de surveillance ?

Réponse 1 :

Pour compléter ce qui vient d'être dit plus haut, la Municipalité précise que ce lieu n'est pas laissé sans surveillance. Les surveillances ont été accrues depuis sa rénovation et la construction des Logis de Prilly. Il bénéficie également de passages réguliers effectués par les Travailleurs sociaux de proximité (TSP), la police et les agents de la société de sécurité mandatée par la Commune. Les informations reçues de la part d'une habitante desdits logis ne fait pas état de nuisance en tant que tel mais plutôt de présence sporadique sur les rampes d'une ou deux personnes en dehors des horaires, photos à l'appui. Le règlement et la charte du lieu sont respectés par la très grande majorité des utilisateurs, mais nous ne pouvons pas exclure, ni éviter quelques utilisations inconvenantes.

Question 2 :

Si en revanche il l'était, pouvez-vous montrer concrètement où, comment et avec quel résultat ?

Réponse 2 :

Les TSP font des passages réguliers auprès des utilisateurs et les sensibilisent au règlement en vigueur ainsi qu'aux enjeux liés au bon respect du voisinage. De plus la police fait également quelques passages soit par des patrouilles soit par les agents de prévention affectés à la ville. Depuis le début de l'année la commune a intégré ce site dans la tournée des agents de la société de sécurité. Ces derniers sensibilisent, font évacuer si nécessaire et rapportent à la commune la situation. Ni la société de sécurité, ni la Police de l'Ouest ne rapportent d'excès ou de situations préoccupantes quant à ce lieu. Les TSP et les organes externes précités continueront à porter une attention vigilante à ce quartier, comme sur le reste du territoire communal. Lorsque la situation se péjore sur un lieu ou un quartier, l'ensemble des personnes concernées effectuent un point de situation et une attention particulière est portée au lieu concerné.

Question 3 :

Quels engagements réels allez-vous prendre pour améliorer la situation, avec quel objectif, dans quel délai, avec quels moyens ?

Réponse 3 :

La Municipalité décide de ne pas modifier l'accès au skatepark ni au niveau des jours ni au niveau des horaires qui, pour ces derniers, sont déjà restreints. La fermeture du lieu impliquerait une possibilité de fermeture de l'enceinte, ce qui n'est pas au programme.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Monsieur l'ex-Conseiller Marco Pambianchi & Consorts «Skateparc (SP) avenir de nos jeunes et nuisances sonores».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 septembre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gilléron

La Secrétaire

J. Mojonnet

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 4 octobre 2021.